

Lac-Supérieur



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Une session extraordinaire du conseil municipal aura lieu le mercredi 22 juin 2022 à 18h30 à la salle communautaire située au 1295, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur. Conformément à l'article 56 du Code Municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Nomination de la directrice générale adjointe
4. Autorisation de signature
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance extraordinaire

Donné à Lac-Supérieur, ce 21^e jour de juin 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à l'adresse du site Internet conformément à la Loi, le 21^e jour du mois de juin 2022 entre 8h00 et 16h00

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de juin 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière